

Commentaires de Handicap International sur le rapport d'évaluation du projet « Structuration et promotion d'un mouvement associatif en vue d'améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées – Madagascar » (166 Ev)

La mission s'est déroulée correctement, tant lors de la phase de préparation que lors de la phase d'étude sur le terrain et des restitutions.

Nous avons particulièrement apprécié la pertinence des recommandations et le respect des délais.

En revanche, nous regrettons un manque de préparation de l'enquête/ sondage qui, s'il ne disqualifie pas complètement les résultats, empêche cependant de tirer de véritables conclusions.

Le rapport est, quant à lui, agréable à lire et reflète une réelle compréhension du projet. Son format n'est toutefois pas tout à fait conforme aux termes de référence. Le mode de présentation ne permet pas, en effet, d'identifier facilement et directement les questions posées dans les termes de référence.

L'équipe managériale actuelle du projet (Directeur et chef de projet), n'étant pas en poste durant la mise en œuvre du projet évalué, ni pendant l'évaluation, considère ce rapport comme un excellent outil pour s'approprier l'historique du programme.

Enfin, le rapport a été distribué sur d'autres programmes d'Handicap International qui développent ou comptent développer des projets similaires (4 programmes actuellement)

Nous avons demandé à notre équipe actuellement sur le terrain, de nous faire un retour quant aux effets produits par l'évaluation. En voici quelques éléments significatifs.

1. Communication autour de l'évaluation.

Hormis la réunion de restitution menée par les évaluatrices à la fin de leur présence terrain, **8** versions complètes du rapport ont été distribuées soit :

- 1 à la direction de la protection sociale du ministère de la population
- 2 au COPH
- 1 à l'UNAHM
- 4 pour sur les sites d'intervention

19 synthèses du rapport destinées aux Unions (regroupement géographique des associations de personnes handicapées) : 5 Unions provinciales + 14 Unions régionales.

2. Utilisation du rapport

- Le document et ses recommandations ont été d'un précieux recours pour la réactualisation du positionnement de HI vis à vis des partenaires et tout particulièrement par rapport au COPH. La nouvelle convention de collaboration avec le COPH a été élaborée de manière plus précise que la précédente, en insistant notamment sur l'engagement du COPH concernant la gestion des subventions attribuées (activités + fonctionnement) par le projet.
- L'opportunité de lancement de la décennie nationale en faveur des personnes handicapées, a été exploitée pour honorer une recommandation majeure du rapport portant sur les relations entre les 2 forces du mouvement COPH & UNAHM. En effet nous avons suggéré au Ministère de la population (qui patronne la décennie) de constituer un comité d'organisation des manifestations autour du lancement de la décennie, en y faisant siéger les 2 organisations. Ceci a été réalisé puisque le COPH et l'UNAHM ont assuré la co-présidence de la commission financière du dit comité.

3. **Avis du partenaire principal : le COPH** (recueilli auprès du nouveau Président et du Responsable exécutif)

- Dans l'ensemble évaluation objective
- Le rapport a trop été orienté sur ce qu'il y a à améliorer et n'a pas suffisamment insisté sur les points positifs du projet.
- Par manque de connaissance du contexte malgache, le rapport a été élaboré en ne prenant pas suffisamment en considération quelques subtilités de la culture malgache. Les informations relevées sont restées trop superficielles. L'homologue nationale de l'évaluateur n'a pas joué son rôle de conseillère pour ce qui est de la compréhension du contexte pays.
- Il s'agissait d'évaluer une action d'envergure nationale, il est regrettable que par manque de temps, toutes les régions n'aient pas pu être évaluées.
- Toujours par manque de temps l'enquête réalisée sur l'impact de la sensibilisation n'est pas représentative (enquête trop légère dicit le président du COPH).
- Le Président en exercice au moment de l'évaluation a pris les conclusions de ce rapport comme un jugement personnel. Le malaise provoqué, a été un des éléments qui l'ont amené à démissionner en décembre dernier.
- Les faiblesses du COPH soulevées dans le document ont conscientisé les administrateurs COPH (au niveau des Unions) sur la nécessité de plus s'impliquer dans la gestion du collectif national. Ces points ont été abordés à l'occasion du dernier conseil d'administration en décembre.